

attendre qu'on le lui demande. L'honorable ministre des Douanes refuse de donner des renseignements ou il n'est pas assez bien renseigné lui-même au sujet de ses propres crédits; s'il l'était, il pourrait donner de meilleures explications que celles qu'il a données.

L'honorable M. PATERSON : Le rapport de l'auditeur général, qui est à la disposition de l'honorable député, fait voir combien il a été dépensé, l'an dernier. Les crédits de l'année prochaine sont basés sur les dépenses de l'année dernière. L'honorable député peut voir comment ces dépenses se sont faites. Nous prévoyons que, pour les raisons mentionnées dans le livre que l'honorable député a sous les yeux, les mêmes projets causeront les mêmes dépenses. C'est pour cela que nous demandons \$37,500. L'exposé des détails de ces dépenses, l'honorable député l'a en mains. Il demande donc des renseignements qu'il possède. Je n'ai pas du tout l'intention de soustraire des renseignements. J'ai donné des explications aussi complètes que possible. L'honorable député s'efforce d'obtenir de moi ce qu'il a déjà dit et il demande des choses qui ne sont pas du tout nécessaires à l'intelligence de la question. Les dépenses ne varient pas beaucoup. Il peut voir que ce crédit est à peu près ce qu'il doit être; mais s'il varie, dans une mesure quelconque et que nous dépensions moins que ce qu'il représente il devient tout simplement périmé, et l'argent n'est pas dépensé.

M. INGRAM : L'honorable ministre ne nous a pas beaucoup éclairés. Pour quoi touche-t-il une indemnité, sinon pour donner des renseignements à la Chambre? Lorsqu'il va demander au Conseil une certaine somme d'argent pour répondre aux exigences de son département, dit-il à ses collègues de voir dans le rapport de l'auditeur général ce qu'a été la dépense de l'an dernier? Il est à présumer que, dans ce cas, tout comme dans celui-ci, il est en état de dire ce que sont les item et comment il arrive à former le total qu'il demande, soit, dans le présent cas, \$37,500. Je ne suis pas ici pour feuilleter les deux volumes du rapport de l'auditeur général.

L'honorable M. PATERSON : Oui, vous êtes ici pour cela; c'est pour vous que ce rapport a été imprimé.

M. INGRAM : Cette tâche appartient à l'honorable ministre. La page 75 du budget contient un item de \$37,500 pour diverses fins : Impressions, papeteries, abonnements aux journaux de commerce, drapeaux, timbres à dater, serrures, instruments, etc., pour différents ports d'entrée, frais de justice et uniformes pour les agents de douane. Je désire savoir combien l'honorable ministre demande pour chacun de ces item. Je ne veux pas m'entendre dire que je dois venir feuilleter ici chaque page du rapport de

l'auditeur général pour trouver combien on a dépensé l'an dernier. Je veux savoir ce qu'on se propose de faire pendant le prochain exercice. Il est possible que vous dépensiez, l'année prochaine, deux fois plus que l'année dernière, et il est aussi possible qu'il en soit autrement. Ce n'est pas à moi, mais à l'honorable ministre de répondre à cette question. C'est pour cela qu'il est ici. C'est là ce que nous voulons savoir et ce que nous saurons avant que cet item soit voté.

L'honorable M. PATERSON : Nous demandons cette somme, en nous basant sur la dépense faite pour la même fin l'année dernière, et qui s'élevait à peu près au même chiffre que ce crédit.

M. INGRAM : Pourquoi ne pas nous dire quelle est cette dépense ?

L'honorable M. PATERSON : L'honorable député en a le chiffre sous la main. Elle s'élève à \$37,500. Il voudrait savoir ce qui se passe au conseil? Je ne suis pas libre de le lui dire, mais l'inscription de ce crédit au budget doit prouver qu'il a reçu l'approbation du conseil des ministres? Je ne crois pas que l'honorable député eût agi d'une façon plus sage. Je considère ses questions comme captieuses, étrangères au bien public, frivoles, inutiles et tout au plus susceptibles de prolonger nos délibérations.

M. INGRAM : D'après l'honorable ministre, les dépenses figurent dans ce rapport des affaires publiques transigées jusqu'au 30 juin de l'année dernière. Or, il demande un crédit à être dépensé du 30 juin prochain au 30 juin 1905, cherchant à faire croire à la Chambre et au peuple que parce que nous avons devant nous un document qui sera bientôt vieux d'un an, nous devrions être en état de juger d'après cela de ce qu'il va dépenser l'année prochaine. En insinuant que je désire savoir ce qui se passe au conseil l'honorable ministre a-t-il réellement voulu faire une farce ?

L'honorable M. PATERSON : Non. L'honorable député a demandé ce que je faisais dans la Chambre du Conseil.

M. INGRAM : L'honorable ministre doit badiner lorsqu'il parle ainsi. Personne ne désire savoir ce qu'il fait au conseil. Je ne le lui ai jamais demandé et il y a trop longtemps que je siège ici pour penser à faire une question comme celle-là. Il me suffira d'obtenir de l'honorable ministre une explication au sujet des crédits qu'il demande à la Chambre de voter; je ne tiens pas à savoir ce qu'il fait au conseil. D'ailleurs, s'il cache ses renseignements au conseil comme il les cache à la Chambre il ne divulguera jamais les secrets du cabinet. J'avais tout à fait raison de faire la question que j'ai faite.